

## REGLEMENT DE COURSE CANI-TRIATHLON

### 1.1 LES CHIENS

1.1.1- Sont admis à participer, tous les chiens sans distinction de race et de pedigree, âgés de 12 mois au moins le jour de l'épreuve.

1.1.2- La vaccination contre la rage est obligatoire pour les chiens venant de l'étranger et pour les chiens de deuxième catégorie.

1.1.3- Tous les chiens devront être identifiés (puce, tatouage). Un contrôle est effectué à la remise des dossards.

1.1.4- Il peut être demandé de réaliser un examen physique des chiens par un vétérinaire de course avant le départ de la course. Ne seront pas admis à participer le jour de l'épreuve, les chiens malades, affaiblis ou présentant un état physique incompatible avec la discipline. Ne peuvent pas participer les chiens épileptiques, ou sous traitement anti-épileptique.

### 1.2 LES CONCURRENTS

1.2.1- Un certificat médical d'aptitude à l'effort physique (course à pieds, cyclisme, triathlon, etc.) de moins de UN AN est obligatoire pour tout participant.

1.2.2- L'âge minimum requis est de 15 ans dans l'année civile avec autorisation parentale pour les mineurs.

1.2.3- Le compétiteur est pénalement responsable des dommages occasionnés par l'animal, même si celui-ci ne lui appartient pas (article 1385 du code civil). Il est conseillé aux propriétaires de s'assurer qu'ils sont bien couverts par une assurance responsabilité civile pour les dommages que pourrait commettre leur chien.

### 1.3 LE MATERIEL

1.3.1- Le chien doit obligatoirement être équipé d'un harnais adapté à sa morphologie. Il devra également être confortable afin de ne pas blesser le chien. Le matériel sera présenté à la remise des dossards.

1.3.2- Pour le CaniVTT ou CaniTrottinette, le port du casque et de gants est obligatoire, le système d'attache du chien au vélo doit être réglementaire (voir normes FSLC).

1.3.3- Pour le CaniPaddle ou CaniCanoë le chien devra être équipé d'un gilet de sauvetage.

1.3.4- Pour les participant n'ayant pas tout le matériel nécessaire, des VTT équipés du système d'attache, des gilets de sauvetage et des planches de paddle seront gratuitement mis à disposition

par les organisateurs. Par contre les harnais, les laisses, les casques et les gants ne seront pas fournis.

## 1.4 LA COURSE

1.4.1- Une seule règle prime, celle du bien-être et du plaisir du chien avant toute autre chose.

1.4.2- La course se déroule en 3 étapes :

- Un parcours sur plan d'eau : Au choix paddle, canoë ou nage
- Un premier tour du lac : Au choix CaniVTT ou CaniTrottinette
- Un deuxième tour du lac : CaniCross

1.4.3- Les chiens devront être attachés pendant toute la durée de l'épreuve.

1.4.4- Les femelles en chaleurs devront être signalées. Leur départ sera décalé de quelques minutes.

1.4.4- Pour la partie aquatique, le concurrent et son chien devront ensemble effectuer une boucle matérialisée par 3 bouées. La laisse est attachée soit à la planche, soit au concurrent. Le concurrent est libre de choisir de s'élancer à la nage, en paddle ou en canoë. S'il s'élance en paddle ou en canoë, le parcours peut se faire au choix avec le chien sur la planche ou dans l'eau. Si le chien tombe à l'eau, il peut au choix remonter sur la planche ou continuer à la nage. Une fois de retour sur la plage, le concurrent enlève le gilet de sauvetage du chien, et récupère son VTT ou sa trottinette, auquel il attache la laisse du chien.

1.4.5- Si le concurrent se trouve en difficulté sur le plan d'eau et nécessite l'intervention des organisateurs, il devra le signaler en faisant de grands mouvements avec les bras levés. Un concurrent qui n'aurait pas fini le parcours sur plan d'eau au bout de 30 minutes sera ramené sur la plage avec l'aide des organisateurs, et pourra néanmoins continuer la course s'il le souhaite.

1.4.6- Sur le parcours au sol (autour du lac), le chien devra être en permanence **en avant du coureur**. La limite maximale autorisée pour le coureur est la hauteur des épaules de l'animal. Il est strictement interdit de tirer le chien, sauf pour le remettre dans le sens de la course (changement de direction, dérobade, inattention due à l'environnement immédiat tel chien de spectateur, passage de gué...). A l'issue du premier tour du lac, le concurrent laisse le VTT ou la trottinette pour continuer en cross.

1.4.7- Lorsqu'un concurrent en double un autre il doit se manifester en criant "piste". Le coureur doublé s'assure de laisser le passage et de maîtriser son chien afin de permettre le dépassement.

1.4.8- Chaque concurrent est responsable des déjections de son animal avant, pendant et après la course.